

**MAISONS-ALFORT**

# **DICRIM**

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**



VILLE DE  
**MAISONS-ALFORT**

# 1. Qu'est-ce que le DICRIM ?

**Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a pour objectif d'informer les habitants d'une commune, d'une part, sur les risques majeurs (naturels, technologiques, sanitaires ou sociétaux) susceptibles d'affecter le territoire, et d'autre part, sur les mesures de protection et de sauvegarde mises en œuvre pour limiter leurs effets.

Le DICRIM est ainsi un outil d'information et de prévention qui vise à sensibiliser et à préparer la population face aux risques, en lui indiquant les bons réflexes à adopter pour se protéger en cas de survenue d'un événement majeur.

Le DICRIM accompagne le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui fixe, entre autres, les règles et mesures que la commune de Maisons-Alfort mettrait en œuvre pour l'assistance à la population, dans le cas où surviendrait un événement majeur mais également les risques dits mineurs.

## **Où s'informer ? :**

Le plan communal de sauvegarde est consultable par le public à :

Hôtel de Ville de Maisons-Alfort  
118, avenue du Général de Gaulle

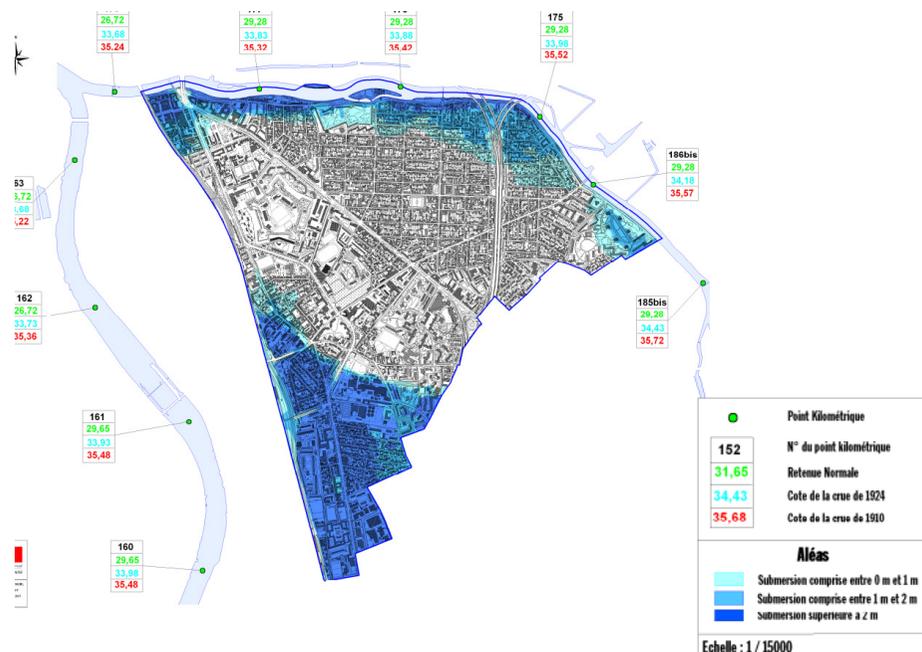
Il peut également être communiqué sur demande à [ville@maisons-alfort.fr](mailto:ville@maisons-alfort.fr)

## 2. Quels sont les risques majeurs identifiés sur la commune de Maisons-Alfort ?

Le dossier départemental des risques majeurs mis à jour en mai 2023 a identifié plusieurs risques majeurs auxquels elle pourrait être exposée, répartis en 2 catégories :

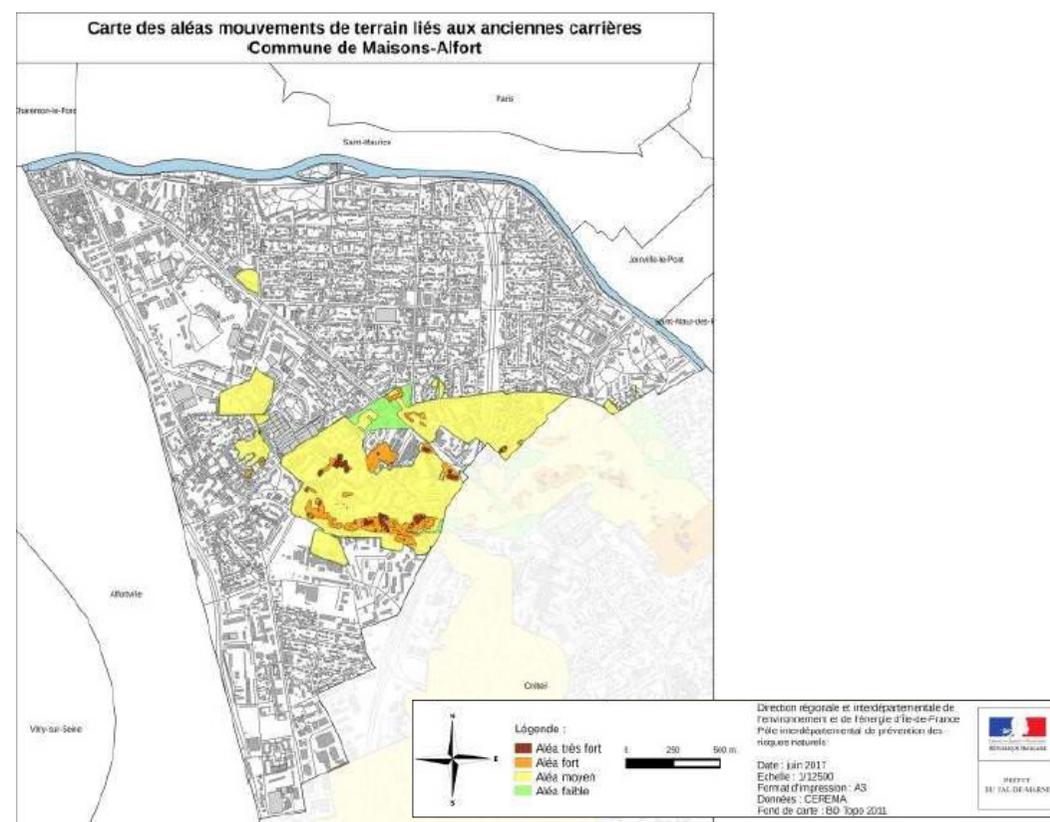
### LES RISQUES NATURELS

- L'inondation
- Mouvements de terrain par effondrement de carrière



### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Transports de matières dangereuses

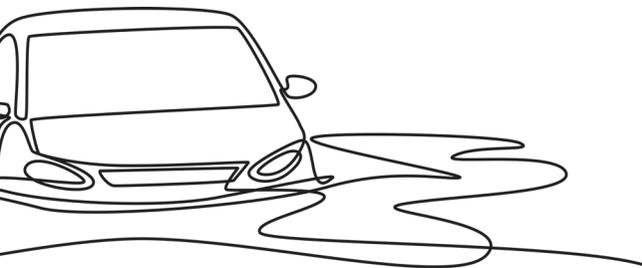


# Inondation

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

- Informez-vous auprès de Météo-France et du site Vigicrues.
- Mettez à l'abri les meubles, objets précieux ainsi que les produits dangereux ou polluants.
- **Préparez un kit de première nécessité** (médicaments, documents d'identité, lampe de poche, denrées alimentaires, eau, produits d'hygiène...) en cas d'évacuation.
- Si possible, déplacez votre véhicule hors de la zone inondable.



### Pendant

- **Continuez de vous tenir informé** (Météo-France, Vigicrues, médias...) et respectez les consignes transmises par les autorités (Ville de Maisons-Alfort, Préfecture de Police...).
- Empêchez les entrées d'eau.
- **Coupez sans attendre le gaz et l'électricité si l'eau monte**
- N'utilisez pas les équipements électriques comme les ascenseurs, portes automatiques...
- Fermez les poubelles et les mettre dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.
- Ne pas toucher les rongeurs susceptibles de fuir lors d'inondations.
- **Gardez avec vous le matériel de première nécessité** : réserve d'eau et d'aliments, lait pour nourrissons, papiers importants, médicaments, ordonnances et carnets de santé, poste radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable, vêtements chauds et couvertures.
- Prendre des nouvelles de ses proches par téléphone.
- Limitez les déplacements, n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes données par les autorités publiques. N'appellez les secours qu'en cas de réel danger afin de ne pas saturer les réseaux.
- Gagnez les hauteurs.
- **Ne vous mettez pas à l'abri dans votre véhicule.**
- **Ne vous rendez pas dans les sous-sols ou parkings souterrains.**
- Ne jamais retourner chercher un objet oublié dans un lieu inondé.
- **Ne pas s'engager sur une route inondée ni dans un tunnel** : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.

### Après

- Informez-vous auprès de la mairie pour connaître la marche à suivre.
- **Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sont réunies.**
- Ne rétablissez vos réseaux (électricité, gaz) qu'après autorisation de votre fournisseur.
- **Ne consommer l'eau du robinet qu'après s'être assuré qu'elle soit potable** auprès des autorités locales et faites bien couler l'eau afin de nettoyer le réseau.

#### **En cas d'habitation inondée :**

- Faites l'inventaire des dommages (photos à l'appui) et contactez votre assureur sans tarder.
- Évacuez l'eau stagnante lentement afin d'éviter un affaissement des murs ou des planchers (il est conseillé d'évacuer 1/3 du volume d'eau par jour).
- **Une maison inondée n'est pas saine** : il faut la nettoyer, la désinfecter et la faire sécher.
- Prévoir avant d'occuper à nouveau les lieux, la réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat portant sur les risques d'incendie ou d'électrocution.
- Aérez souvent en créant des circulations d'air et chauffez très doucement pendant plusieurs jours afin de sécher habitation et locaux.

# Les mouvements de terrains par effondrement de carrières

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

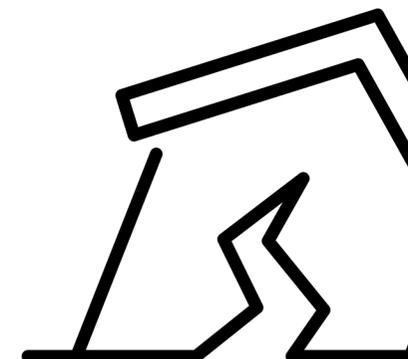
- **Renseignez-vous sur les zones à risque** auprès de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) ou en mairie.
- **Alertez les autorités en cas de signes précurseurs inquiétants** (fissures murales, terrains ondulés ou fissurés ...). Les fissures ne constituent pas toujours un signe de risques de mouvements de terrain mais leur évolution doit faire l'objet d'une surveillance régulière.

### Pendant

- S'informer : écouter la radio : les premières consignes sont données par Radio-France.
- **Évacuez rapidement** l'immeuble ou la zone dès les premiers signes.
- **N'utilisez pas les ascenseurs.**
- Une fois à l'extérieur, **éloignez-vous de la zone dangereuse** et ne revenez pas sur vos pas.
- **Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé ni dans les bâtiments proches.**
- En fonction de la dangerosité, prévenez d'abord les services de secours (18, 112 ou 114) puis informez l'IGC.
- **Respectez les consignes de sécurité** données par les services de secours.
- Si vous vous trouvez dans un bâtiment au moment où le mouvement de terrain se produit, **abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres.**

### Après

- Ne revenez pas dans un bâtiment sinistré sans en avoir reçu l'autorisation des autorités.
- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- En cas d'évacuation de votre domicile, recherchez un hébergement d'urgence personnel (auprès de votre assurance personnelle, de votre famille, de vos amis ou voisins) ou à défaut, adressez-vous à la mairie.
- Ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après l'avis des autorités compétentes.
- Contactez votre assureur et faites l'inventaire de vos dommages.
- Informez l'IGC des travaux de reconnaissance ou de mise en sécurité réalisés.



# Le transport de matière dangereuses

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

- **Sachez identifier un convoi de matières dangereuses** par la présence des panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport qui permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s).

### Pendant

- Si vous êtes témoin de l'accident, donnez l'alerte en précisant si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

- **En cas de fuite de produit, ne pas le toucher.**

- Quittez la zone de l'accident et éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour ne pas être impacté par un possible nuage toxique.

- Rejoignez le bâtiment le plus proche pour vous y confiner.

- En cas de consignes de mise à l'abri, **respectez les consignes de confinement** : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêter la ventilation et la climatisation, éviter toute flamme ou étincelle, ne pas chercher à joindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur, ne pas encombrer les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours, ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.

- En cas de consigne d'évacuation, rassemblez vos affaires personnelles indispensables.

- **Coupez le gaz et l'électricité**, et suivez strictement les consignes données par les services de secours, fermez à clé les portes extérieures, et dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

- Dans tous les cas, restez à l'écoute des autorités et respectez les consignes délivrées dans les médias, les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement.

**Ne sortez qu'à la fin de l'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.**

### Après

- Si vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

- **Ne touchez pas aux objets, aux aliments et à l'eau** qui ont pu être contaminés par les substances toxiques.

- **Sans autorisation des autorités, ne consommez aucun aliment** (fruits et légumes ou tout produit issu d'animaux d'élevage dont lait, viande, œufs) provenant de la zone éventuellement contaminée.



### 3. Quels sont les risques non majeurs identifiés sur la commune de Maisons-Alfort ?

#### Canicule

Le dispositif lié aux fortes chaleurs, déclenché chaque année du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre, prévoit 4 niveaux de vigilance météorologique :



Entre le 1<sup>er</sup> juin et 15 septembre, un numéro vert national est mis à la disposition du public :

**0 800 06 66 66**

# Canicule

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

- Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, vous êtes isolé, enceinte, et/ou en situation de handicap ou vous avez des problèmes de santé, inscrivez-vous sur le registre unique des personnes vulnérables auprès du **CCAS** en appelant le **01 43 96 77 04**, par mail à **ccas2.ville@maisons-alfort.fr** ou en vous rendant directement sur place : 118, avenue du Général de Gaulle.

Une personne de confiance peut également effectuer l'inscription pour vous.

- Préparez une liste de lieux climatisés (ou frais) où vous rafraichir près de chez vous et ouverts en été : grande surface, musée, cinéma, église ...

- Apprenez à reconnaître les signaux devant déclencher l'alerte et les gestes à faire si besoin.

### Pendant

- **Informez-vous. Consultez régulièrement les prévisions météorologiques.**

- **Buvez régulièrement de l'eau**, sans attendre d'avoir soif.

- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous la peau et le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.

- Portez des vêtements amples, légers et clairs. Préférez le coton qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration.

- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et passez plusieurs heures chaque jour dans un endroit frais.

- Utilisez ventilateurs et brumisateurs.

- Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur en fermant les fenêtres, les volets en journée.

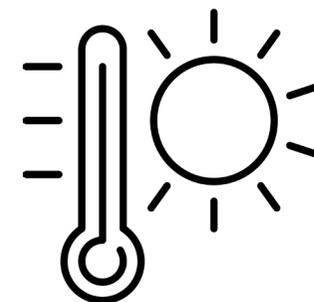
- Limitez au maximum votre activité physique et proscrivez tout effort (sport, jardinage, bricolage).

- Mangez en quantité suffisante (ni trop, ni trop peu). Évitez les sodas, boissons sucrées et boissons à forte teneur en caféine (diurétiques) et ne buvez pas d'alcool.

- **Restez en contact avec vos proches et votre voisinage**, prenez des nouvelles des personnes handicapées ou vulnérables.

- En cas de prise de médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou pharmacien.

- En présence d'une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, prévenez immédiatement les secours en composant le **15**.



# Episodes neigeux, de grand froid et verglas

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

- Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, vous êtes isolé, enceinte, et/ou en situation de handicap ou vous avez des problèmes de santé, inscrivez-vous sur le registre unique des personnes vulnérables auprès du **CCAS** en appelant le **01 43 96 77 04**, par mail à **ccas2.ville@maisons-alfort.fr** ou en vous rendant directement sur place : 118, avenue du Général de Gaulle.

Une personne de confiance peut également effectuer l'inscription pour vous.

- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, **vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage et de production d'eau chaude**, ne bouchez pas les aérations de votre logement et, en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veillez à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment.

Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.

- Prévoyez de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité, impossibilité de sortir).

- Prévoyez l'équipement nécessaire aux situations d'urgence : vêtements chauds, couvertures, notamment en cas de déplacement en voiture.

### Pendant

- **Informez-vous. Consultez régulièrement les prévisions météorologiques.**

- En période de froid extrême, restez chez vous autant que possible et redoublez de prudence si vous devez absolument sortir. Reportez tout voyage en voiture non indispensable.

- **Limitez les efforts physiques mais demeurez actif.**

- Nourrissez-vous convenablement et ne consommez pas d'alcool (l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid).

- Restez en contact avec vos proches et votre voisinage, prenez des nouvelles des personnes handicapées ou vulnérables.

- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le **15** pour les problèmes liés à la santé et le **115** pour signaler une situation de détresse.

- Si vous devez absolument sortir, couvrez-vous bien les parties du corps, notamment les parties les plus sensibles au froid (pieds, mains, cou et tête), mettez plusieurs couches de vêtements plus un coupe-vent imperméable et prévoyez de bonnes chaussures, afin d'éviter les chutes sur les sols glissants.

- Si vous devez utiliser votre voiture, prenez une couverture, un téléphone chargé et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.



## Tempêtes et vents violents

### La vigilance météorologique peut être suivie :

- Sur les sites de Météo-France **vigilance.meteofrance.fr** et **meteofrance.com**
- Sur l'application mobile de Météo-France, qui permet de s'abonner à des notifications vigilance pour le département de son choix

	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	Situation normale
	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Débordements localisés. Perturbations des activités liées aux cours d'eau, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées. Activité agricole perturbée.
	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.
	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.

- Par téléphone au **05 67 22 95 00** (appel non surtaxé, tarif selon opérateur).

# Tempêtes et vents violents

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

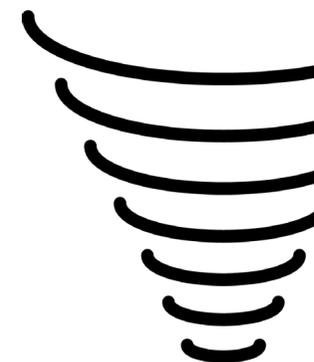
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météorologiques et des consignes des autorités.
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par le vent ou d'être endommagés (parasol, table de jardin...).
- Fermez portes, fenêtres et volets.

### Pendant

- Restez à l'écoute des consignes données par les autorités (dans les médias, sur les réseaux sociaux, sur les panneaux lumineux, sur place). Respectez ces consignes.
- **Déplacez-vous le moins possible** (que ce soit à pied, en voiture ou en deux-roues). Dans la mesure du possible, restez chez vous pour ne pas vous exposer à des risques inutiles.
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. En l'absence d'abri, se pelotonner au sol, jambes pliées sur soi. Retirer ses chaussures si elles contiennent du métal.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes.
- **Si vous êtes dehors, ne stationnez pas sous un arbre.**
- Soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers et aux chutes d'arbres.
- Si vous devez vous déplacer en voiture, signalez à vos proches votre départ et destination. Munissez-vous de l'équipement adéquat. Soyez prudent, roulez doucement et respectez consignes et déviations. Ne vous engagez pas sur une voie immergée.
- Ne pas prendre de bain ou de douche, ne pas utiliser l'eau courante car la tuyauterie favorise la conduction de l'électricité.

### Après

- Continuez à vous informer des messages météorologiques et des consignes des autorités.
- **Ne touchez pas aux câbles électriques tombés par terre, ni aux pièces métalliques**
- Évaluez les dégâts et points dangereux. Éloignez-vous-en.
- **Signalez aux pompiers (18, 112 ou 114) ou aux services de la Ville de Maisons-Alfort** les arbres, les branches ou les objets menaçant de tomber ou au sol.
- **Ne tentez pas de réparer ou de bâcher** vos toitures par vous-même.



# Risques sanitaires

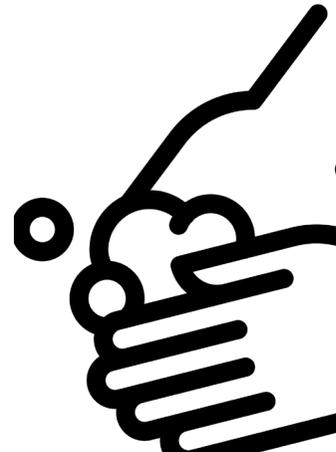
## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

- Informez-vous régulièrement sur les consignes d'hygiène et de sécurité transmises par les autorités nationales et locales.
- **Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour** avec du savon ou, à défaut, avec une solution hydroalcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- **Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.**
- Évitez les contacts avec les personnes malades ou fragiles (femmes enceintes, nourrissons...).
- Faites-vous vacciner.

### Pendant

- **Continuez à respecter les règles d'hygiène.**
- Si vous présentez des symptômes (fièvre, courbatures...) : appelez votre médecin traitant ou le 15, ne vous rendez pas à l'hôpital directement. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et d'être soigné rapidement.
- Réduisez vos sorties au strict minimum de façon à ne pas être exposé.
- **Évitez les contacts avec des malades.**
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- **Portez un masque pour protéger votre entourage** lorsque vous êtes grippé ou malade.
- **Pensez à prendre des nouvelles de vos proches et de vos voisins isolés.**
- Soyez à l'écoute (radio, TV) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer en fonction de la situation.



# Actes terroristes

Relevant du Premier ministre, le plan **VIGIPIRATE** est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes : l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens à une attitude de vigilance, de prévention et de protection. La mise en œuvre du plan Vigipirate repose sur 3 principes majeurs : évaluer la menace terroriste en France et à l'encontre des ressortissants et intérêts français à l'étranger ; connaître les vulnérabilités des principales cibles potentielles d'attaque terroriste afin de les réduire ; déterminer un dispositif de sécurité répondant au niveau de risque.



Tout citoyen peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant représenter une menace. Si vous avez des doutes sur une accumulation de signaux, parlez-en à vos proches ou aux personnes responsables de la sécurité du lieu où vous vous trouvez.

Si ces discussions ne vous permettent pas de lever le doute, appelez le **17** ou le **112**.

# Actes terroristes

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

- **Restez vigilant en permanence**, même dans les périodes qui peuvent donner l'impression que la menace terroriste s'affaiblit.
- Identifiez les issues de secours quand vous entrez dans un équipement public.
- Respectez les consignes, principalement dans les lieux publics : ne laissez pas vos bagages sans surveillance, ne vous garez pas devant des endroits qui font l'objet d'une quelconque interdiction au titre de Vigipirate.
- **Facilitez les contrôles effectués dans les transports** (gares, ports, aéroports) et aux accès des bâtiments ouverts au public (musées, administrations...).
- Signalez toute activité suspecte (cette attitude de vigilance a déjà permis de déjouer des actes de malveillance, en particulier des attentats).
- **Évitez les mouvements de panique.**

### Pendant

- **Maintenez-vous informé en écoutant la radio**, en consultant **les sites internet** ou les réseaux sociaux de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police.
- **Redoublez de vigilance.** Un acte terroriste peut ne pas être un acte isolé.
- **Évitez les regroupements spontanés.**



# Cyberattaque

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

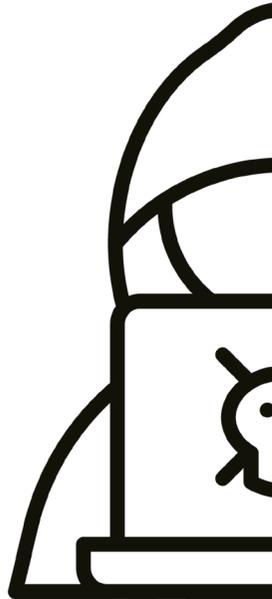
- **N'ouvrez pas de courriels dont l'adresse vous apparaît suspecte.** Placez-les directement dans votre quarantaine.
- Ne partagez pas de contenus personnels sur votre lieu de travail. Ceux-ci pourraient contenir des virus qui contamineraient l'ensemble du parc informatique.
- **Ne branchez pas de clés USB extérieures sur vos équipements,** elles peuvent en effet être porteuses de virus.

### Pendant

- Débranchez votre machine d'Internet ou du réseau informatique. Débranchez le câble réseau et désactivez la connexion Wi-Fi ou les connexions de données pour les appareils mobiles.
- **N'éteignez pas l'appareil :** certains éléments de preuve contenus dans la mémoire de l'équipement et nécessaires aux investigations seront alors effacés.
- Alertez au plus vite votre support informatique qui pourra prendre les mesures nécessaires pour contenir, voire réduire, les conséquences de la cyberattaque.
- **N'utilisez plus l'équipement potentiellement compromis.**
- **Prévenez vos collègues de l'attaque en cours.**

### Après

- **Attendez le feu vert de votre support informatique** pour réutiliser ou non votre appareil et vous reconnecter à Internet et au réseau informatique.
- Veillez à appliquer les bonnes pratiques transmises en interne.



# Les risques technologiques et industriels

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### Avant

- S'informer sur l'existence d'un risque et identifier le signal d'alerte.

### Pendant

- Si vous êtes témoin d'un accident industriel :
- Donnez l'alerte en appelant les secours (**18, 17, 112 ou 114**). Précisez le lieu et la nature du sinistre (feu, fuite, fumées toxiques, explosion...) ainsi que le nombre estimé de victimes.
- S'il y a des victimes, **ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de danger immédiat les menaçant.**
- Si un nuage toxique vient vers vous et/ou si vous entendez la sirène, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- **Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou local à proximité** immédiate afin de limiter l'exposition au danger.
- Confinez-vous en fermant et calfeutrants portes, fenêtres et aérations, ou quittez rapidement la zone à pied.
- Dans la mesure du possible, respirez à travers un linge humide.
- Même si vous vous sentez mal, ne vous asseyez pas, ne vous allongez pas, vous pourriez ne pas réussir à vous relever.
- **Appelez les secours (18, 112 ou 114) et suivez leurs instructions.**
- Si les services de secours vous demandent de vous mettre à l'abri : respectez les consignes générales de confinement.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (prise en charge par une équipe pédagogique et les secours en milieu scolaire ou périscolaire).
- **Ne sortez que sur ordre d'évacuation** (verbal, message radiophonique, signal de fin d'alerte, etc.).
- Si un ordre d'évacuer est donné : respectez les consignes générales d'évacuation.
- Restez à l'écoute des autorités et respectez leurs consignes délivrées dans les médias, les sites et réseaux sociaux de la préfecture de police.

### Après

- **A la fin de l'alerte, aérez le local utilisé pour le confinement.**
- Suivez les instructions et les consignes données par les autorités ou les services municipaux (consommation d'eau et d'aliments, zone dangereuse et/ou contaminée...).



## 4. Comment est donnée l'alerte à la population ? sur la commune de Maisons-Alfort ?

En cas d'événement grave, l'alerte est donnée à la population par les services de l'État et de la Ville de Maisons-Alfort. Selon la nature de l'événement, elle peut être transmise aux personnes exposées par différents moyens :

- Les sirènes du réseau national d'alerte ou sirènes communales. L'utilisation d'un signal d'alerte peut être entendu par toutes les personnes situées à proximité.

**CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE**

Signal d'exercice		 1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois
Signal d'alerte		 1 min 41	Silence (5 sec.)  1 min 41
Signal de fin d'alerte		 30 secondes	



# 4. Comment est donnée l'alerte à la population ?

## sur la commune de Maisons-Alfort ? /2

- **Les ensembles mobiles d'alerte ou porte-voix.** Les ensembles mobiles d'alerte sont des dispositifs montés sur des véhicules permettant de circuler dans les rues et de diffuser un message audio.

- **Le dispositif FR Alert** est un dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Cet outil est complémentaire aux systèmes d'alerte existants.

- **Le porte-à-porte.** La diffusion de l'alerte localement sur le terrain par le biais du porte-à-porte est un autre moyen de permettre une information ciblée, efficace et rapide en s'assurant notamment que le message est bien compris.

- **La mobilisation des médias.** Il existe des partenariats entre les préfetures et radios et télévisions publiques (France Télévisions, Radio France etc.) qui peuvent être mis à profit par les communes souhaitant alerter la population.

- **Le site internet et les réseaux sociaux de la commune.** Ils constituent des plateformes essentielles pour informer de la nature du danger, des consignes à suivre et maintenir une communication avec la population tout au long de l'évènement.

- **Les panneaux à message variable (PMV).** Il existe 7 journaux électroniques d'information répartis dans les différents quartiers de la ville. Ils permettent d'informer en temps réel les personnes à proximité de l'imminence d'un danger. Des panneaux d'affichage administratifs sont aussi présents sur le territoire communal et peuvent être utilisés si besoin.

# 5. Comment se tenir informé tout au long de la crise ?

## Les médias publics locaux

Les médias publics locaux sont notamment Radio France Bleu Paris et France 3 Paris – Île-de-France.

## Les sites internet et réseaux sociaux officiels

les sites internet et réseaux sociaux de la Ville de Maisons-Alfort, de la préfecture du Val-de-Marne ou de Paris, de la préfecture de police, du gouvernement et des opérateurs de secours et de réseaux.

## Numéros utiles

**Les numéros d'urgence sont gratuits et joignables 7j/7, 24h/24. Néanmoins, nous vous rappelons qu'en cas de risque majeur, et sans danger grave imminent, de ne pas contacter les secours afin de ne pas saturer les réseaux.**

**15** : Samu

**17** : Police secours

**18** : Sapeurs-pompiers

**114** : Numéro d'appel d'urgence par SMS des personnes sourdes et malentendantes

**112** : Numéro d'urgence européen

**01 43 96 77 00** : Ville de Maisons-Alfort

**05 67 22 95 00** : Vigilance Météo-France

**09 726 750 94** : Dépannage en urgence Enedis  
(panne de courant)

**0 800 47 33 33** : Dépannage en urgence gaz/GRDF  
(odeur, fuite de gaz)

## Sites Internet utiles

Ville de Maisons-Alfort : [maisons-alfort.fr](http://maisons-alfort.fr)

Préfecture de Police : [prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://prefecturedepolice.interieur.gouv.fr)

Vigilance météorologique : [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)

Vigilance crue : [vigicru.es.gouv.fr](http://vigicru.es.gouv.fr)

Vigilance sécheresse : [propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr)

## Médias

**En cas de risque majeur, les autorités communiqueront sur les médias publics locaux suivants :**

**France Bleu Paris 107.1 FM France 3 Ile-de-France**